



# COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 12 février 2018

## MERCREDI 7 février 2018 à 20 h 30

L'an deux mil dix-huit, le sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 31 janvier 2018, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

**Étaient présents M. Mmes les conseillers municipaux :**

LANDELLE Jean-Luc, BESNIER Evelyne, CARIOU Philippe, GUILLOIS Véronique, MASSA Georges, BARADU Philippe, LEVEAU Andrée

**Étaient absents excusés :** GASNIER Jean-Louis

**Secrétaire de séance :** BESNIER Evelyne

Membres convoqués : 8

Membres présents : 7

Membres votants : 7

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 6 décembre 2017.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

### Voici l'ordre du jour :

1. Récapitulatif des marchés 2017
2. Subventions 2018
3. Scolarisation des enfants domiciliés hors commune
4. Orientation budgétaire 2018
5. Proposition d'achat d'un terrain dans le centre du village
6. Suivi du dossier PLUI avec la CCPMG
7. GEMAPI : Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations
8. Chantiers argent de poche 2018
9. Location du petit bureau au 1<sup>er</sup> étage de la mairie
10. Ecoles du RPI de l'E.R.V.E
11. Convention pour fonctionnement cantine du mercredi proposée par la commune de VAL DU MAINE
12. Compte-rendu des réunions depuis le 6 décembre 2017

## **DÉLIBÉRATION 2018-02-07-1-RÉCAPITULATIF MARCHÉS CONCLUS EN 2017**

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics, Le Conseil municipal approuve la publication de M. le Maire de la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

## **DÉLIBÉRATION 2018-02-07-2-SUBVENTIONS 2018**

Le conseil municipal, après délibération, décide de voter les subventions 2018 suivant le tableau ci-dessous. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

DÉNOMINATION DE L'ASSOCIATION	VOTE 2018
ACVG CHEMERE et AFN	50,00 €
ASS.PARENTS D'ELEVÉS DU RPI DE L'E.R.V.E	225,00 €
ASSOCIATION DES COMMUNES TRAVERSEES PAR LGV	50,00 €
ASSOCIATION MAYENNE ATTELAGE	1 460,00 €
CAUE	45,73 €
CHAMBRE DES METIERS	50,00 €
Club de football CHEMERE LA BAZOUGE	Fact Electricité
CLUB DE LA JOIE CHEMERE	150,00 €
DEFENSE DES CULTURES CHEMERE	60,00 €
FDGPC MAYENNE	131,46 €
Fédération départementale de la Randonnée en Mayenne	30,00 €
Fondation du patrimoine	50,00 €
Réseau des collectivités mayennaises vers le développement durable	100,00 €
Mayenne Nature environnement	50,00 €
AAPAM – Pêche	100,00 €
SPA LAVAL	129,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 445,27 €</b>

Le Conseil municipal précise que ces subventions seront versées sous réserve que chaque association fournisse son bilan comptable de l'année précédente et le cas échéant que la convention de mise à disposition de locaux communaux soit signée pour l'année en cours.

Le Conseil municipal charge M. Le Maire de rembourser les frais d'électricité des vestiaires du football club de CHEMERE-LA BAZOUGE. Les crédits seront inscrits au budget 2018, article 6188.

### **DÉLIBÉRATION 2018-02-07-3**

#### **SCOLARISATION DES ENFANTS DOMICILIÉS HORS COMMUNE**

M. Le Maire fait part de deux demandes :

##### **a) PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR UN ÉLÈVE EN ULIS MESLAY DU MAINE**

Le Conseil municipal, après délibération, et compte tenu du caractère obligatoire décide de verser une participation de 381 €, égale au coût moyen départemental pour un enfant scolarisé en primaire, à l'école Notre Dame de MESLAY DU MAINE pour la scolarisation en ULIS à MESLAY DU MAINE d'un enfant domicilié à CHEMERE LE ROI

##### **b) Accueil d'un élève d'une commune voisine : CLERMONT Augustin de SAINT CHARLES LA FORET**

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

**- Compte-tenu de la demande de la famille**

**- Compte-tenu de la réponse POSITIVE de M. Le Maire de SAINT CHARLES LA FORET**

**DECIDE**

**1) de scolariser l'enfant CLERMONT Augustin dans l'école maternelle de CHÉMERÉ LE ROI du RPI de l'ERVE**

**2) de fixer le montant de la participation à demander à la Commune de SAINT CHARLES LA FORET égale à celle fixée par la Commune de MESLAY DU MAINE sachant que normalement l'enfant relève du secteur de MESLAY DU MAINE**

### **DÉLIBÉRATION 2018-02-07-4**

#### **PARTICIPATION FINANCIÈRE VERSÉE A LA BAZOUGE DE CHÉMERÉ**

Le Conseil municipal, après délibération, décide de donner son accord pour le versement de 15 000 € à la Commune de LA BAZOUGE DE CHÉMERÉ pour le projet de construction de vestiaires sur le territoire de la Commune de LA BAZOUGE qui seront utilisés par le club de football CHÉMERÉ LA BAZOUGE ;

Cette décision devra faire l'objet d'une convention entre les deux communes fixant les conditions de cet engagement financier.

### **DÉLIBÉRATION 2018-02-07-5**

#### **CHANTIERS ARGENT DE POCHE 2018**

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « argent de poche », qui s'adresse aux jeunes du territoire âgé de 16 à 18 ans et organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au Conseil municipal de mettre en place des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie à l'occasion des congés scolaires 2017.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;**

**1) De proposer trois chantiers :**

**- du 30 avril 2018 au 4 mai 2018**

**- du 9 au 13 juillet 2018**

**- du 22 au 26 octobre 2018**

pour trois jeunes répartis en une équipe de 9 heures à 12 heures. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 15€ par jour pour 3 heures de travail par jour.

**2) De désigner CARIOU Philippe, référent et Emmanuel ECHIVARD, employé communal comme encadrant de l'équipe.**

**3) Autorise le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes et à la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF**

**DÉLIBÉRATION 2018-02-07-6****LOCATION DU PETIT BUREAU AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE DE LA MAIRIE**

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL décide de :

- Louer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 le petit bureau sis au 1<sup>er</sup> étage de la mairie au prix forfaitaire et révisable de 150 € mensuel toutes charges comprises

- solliciter une caution égale à un mois de loyer à l'entrée dans les lieux

- une convention précaire de location pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction sera signée entre les deux parties

**DÉLIBÉRATION 2018-02-07-7****RYTHMES SCOLAIRES DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'E.R.V.E à compter de la rentrée scolaire 2018.**

Le Conseil municipal valide la décision de Conseil d'école du RPI de l'E.R.V.E,

A savoir de maintenir la semaine de 4 jours et demi d'école à la rentrée scolaire de septembre 2018.

**DÉLIBÉRATION 2018-02-07-8****CONVENTION POUR FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE DU MERCREDI PROPOSÉE PAR LA COMMUNE DE VAL DU MAINE**

La cantine de BALLÉE reçoit des enfants provenant de la commune de CHEMERE LE ROI et scolarisés au sein du RPI de l'E.R.V.E. Le transport est assuré par la Commune de VAL DU MAINE.

Le Conseil municipal prend connaissance de la nouvelle convention réglant ce fonctionnement pour l'année scolaire 2017-2018, délibère et décide

- De valider cette convention

- De donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces et actes nécessaires à cette mise en place.

**SÉANCE du 7 février 2018****Délibérations prises du N°2018-02-07-1 au N°2018-02-07-8**

<b>RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION</b>	<b>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</b>
N° 2018-02-07-1	Récapitulatif des marchés conclus en 2017
N° 2018-02-07-2	Subventions 2018
N° 2018-02-07-3	Scolarisation des enfants domiciliés hors commune
N° 2018-02-07-4	Participation financière versée à LA BAZOUGE DE CHÉMERÉ
N° 2018-02-07-5	Chantiers argent de poche 2018
N° 2018-02-07-6	Location du petit bureau au 1 <sup>er</sup> étage de la mairie
N° 2018-02-07-7	Rythmes scolaires du regroupement pédagogique de l'E.R.V.E à compter de la rentrée scolaire 2018
N° 2018-02-07-8	Convention pour fonctionnement de la cantine scolaire du mercredi proposée par la commune de VAL DU MAINE

**Prochaine réunion le mercredi 14 mars 2018**

Fait à CHEMERE LE ROI, le 6 février 2018

Le Maire

LANDELLE Jean-Luc